

Chiffres clés des 20 ans de la PSG

La Protection Sociale Généralisée



Caisse de Prévoyance Sociale
Te Fare Turuuta'a

Votre Protection Sociale,
Notre Métier

La plume est donnée à quelques Présidents du Conseil d'Administration

La PSG a permis aux Polynésiens d'être enfin égaux devant la maladie et ainsi de vivre plus vieux et en bonne santé. Maintenant cet équilibre est fragile et nous devons tout faire pour le préserver.

Yves Laugrost, Président du CA de la GPS en 2015

En 2000, cinq années déjà de PSG. Une étude actuarielle de la branche retraite commandée auprès de spécialistes ouvre les yeux au CA mais ne suffit pas à lui donner le courage de suivre les recommandations. Les premières données statistiques de la branche Maladie soulignent le poids croissant des dépenses en longue maladie; La prévention devait être une priorité. 2015 ce sont les mêmes constats amplifiés par l'effet du temps.

Mais la vérité est ailleurs : on pourrait reprocher au CA un manque de courage, un manque de décisions; ce serait oublier qu'en ce domaine seul le Politique décide des modifications de texte. Il lui faut et faudra encore du courage pour sauver la PSG.

Georges Tramini Président du CA de la GPS de 1999 à 2000

La PSG est la réalisation la plus importante du Pays pour la protection sanitaire et sociale de toute la population. Il est encore temps que les organisations syndicales des salariés reprennent l'initiative pour sauver la PSG et pas son sosie.

Marcel Ahini, Président du CA de la GPS en 2001, 2002 et 2005

La PSG, véritable avancée sociale en 1995, a permis à toute la population polynésienne de bénéficier d'une protection sociale. Dans un contexte de conjoncture économique difficile et de vieillissement de la population, prenons tous conscience des enjeux de la PSG et des défis auxquels elle doit faire face, et contribuons tous à l'effort collectif afin de pérenniser notre modèle de protection sociale.

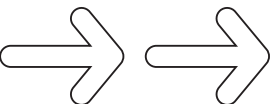
Jules Changues Président du CA de la GPS de 1995 à 1996

Notre Protection Sociale Généralisée va devoir affronter certains défis, notamment face au vieillissement de la population, au développement d'une médecine de plus en plus personnalisée et coûteuse et à la montée des précarités dans un environnement complexe et évolutif.

Au regard de l'importance des missions et des enjeux financiers que représente la PSG, l'une de nos plus grandes préoccupations dans les années à venir sera de pérenniser notre système de protection pour le maintien de notre cohésion sociale.

Pour réussir ces défis, il est fait appel à une responsabilisation collective.

Luc Tapeta-Servonnat, Président du CA de la GPS de 2012 à 2013



Le mot du directeur

la ora na

Cette édition spéciale, consacrée aux 20 ans de la PSG, retrace au travers des chiffres clés, l'évolution des financements collectés et des prestations servies.

Votre Caisse de Prévoyance Sociale, avec l'ensemble du personnel, se mobilise au quotidien pour mettre en œuvre cette formidable avancée : une couverture sociale pour tous.

Cette protection solidaire et sociale offre à chacun de nous un accès facilité aux soins grâce notamment à l'extension quasi généralisée du tiers payant et du développement de l'offre. Elle prépare la constitution de revenus de remplacement et accompagne les familles et les plus démunis.

Ainsi, depuis 20 ans, nous bénéficions d'un haut niveau de prise en charge qu'il est important de préserver.

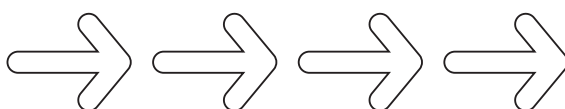
Ce défi est à relever pour maintenir ce pilier du modèle social polynésien, et c'est l'affaire de chacun d'entre nous.

Bonne lecture

Régis CHANG

Directeur de la Caisse de Prévoyance Sociale

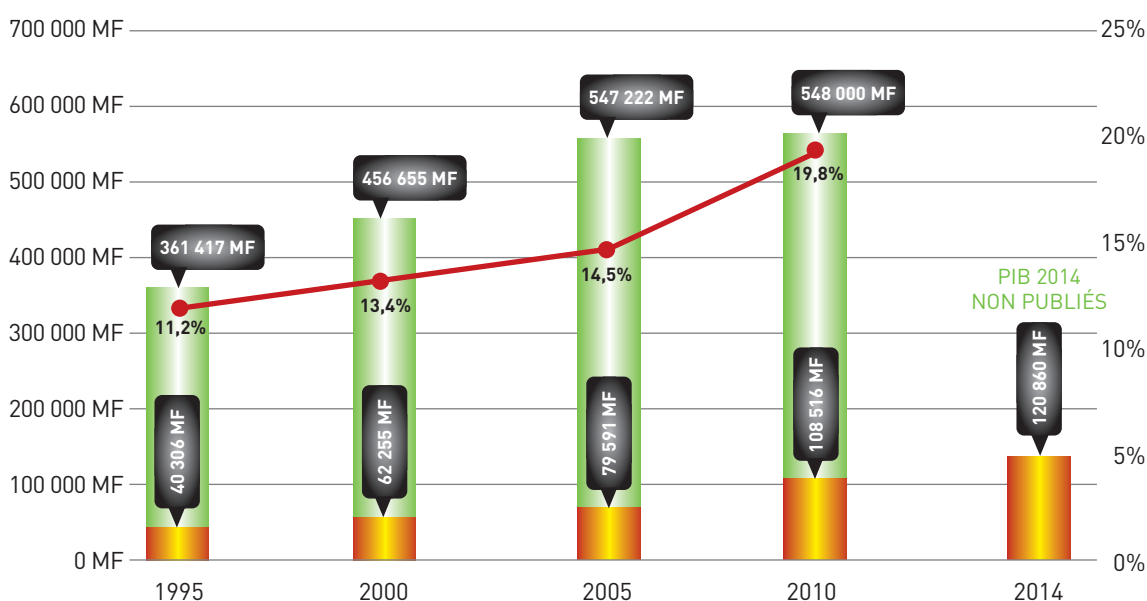
Les données de cadrage et de financement




De 1995 à 2014,


De 1995 à 2014, les prestations de la PSG ont progressé de 200% (soit en moyenne +10% par an) et l'accroissement est plus rapide que celui du PIB

■ Évolution ratio PSG/PIB

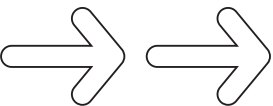


Chiffres exprimés en millions de francs.

 Dépenses PSG + charges de fonctionnement

 PIB brut (sources ISPF)

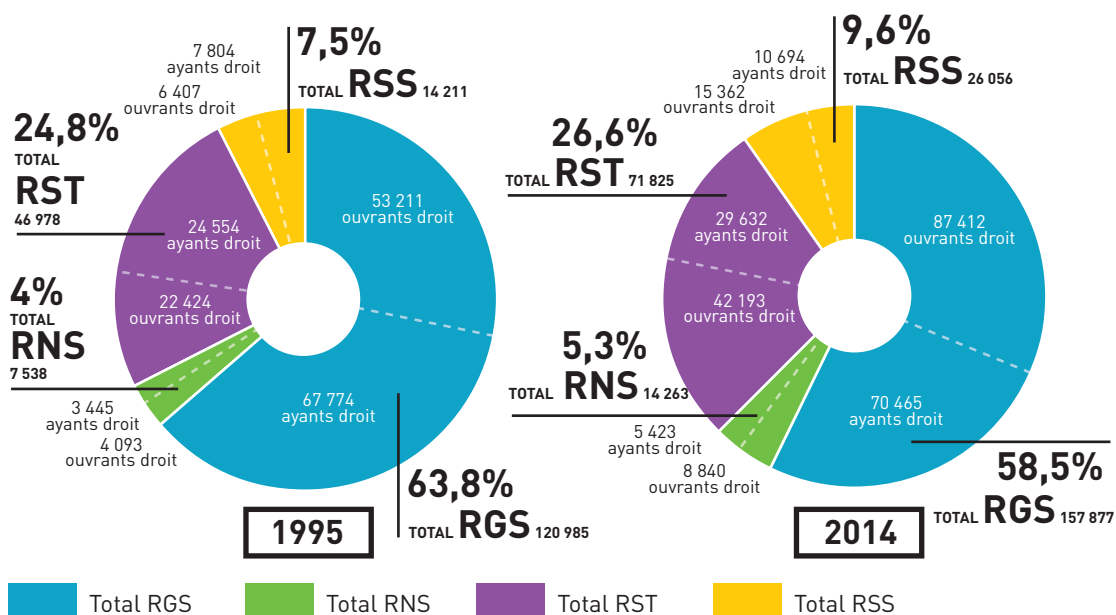
 Évolution ratio PSG/PIB



La population couverte

En 2014, La CPS couvre 99% de la population polynésienne dans le cadre de la PSG (270.021 bénéficiaires tous régimes)
 Avant 1995 : 72% de la population polynésienne pour 152 161 bénéficiaires

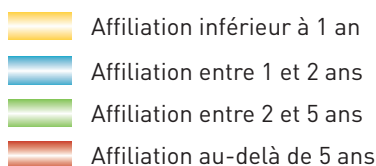
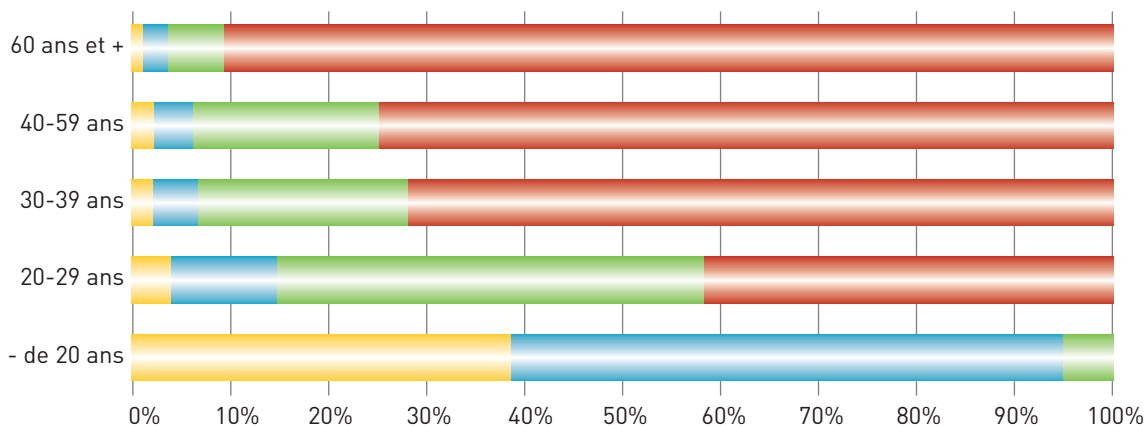
Répartition par régime de la population couverte



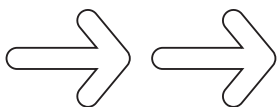
RGS pour Régime des Salariés, RNS pour Régime des Non Salariés, RST pour Régime de Solidarité Territoriale, RSS pour Régime de Sécurité Sociale en métropole.

Une forte augmentation de la population RST de + 52,9% liée à un contexte économique difficile depuis 2008.

Zoom sur les ouvrants droit RST par tranche d'âge et durée d'affiliation (en décembre 2014)



44,6% des jeunes de 20 à 29 ans sont affiliés au RST, 85% d'entre-eux y sont recensés depuis plus de 2 ans

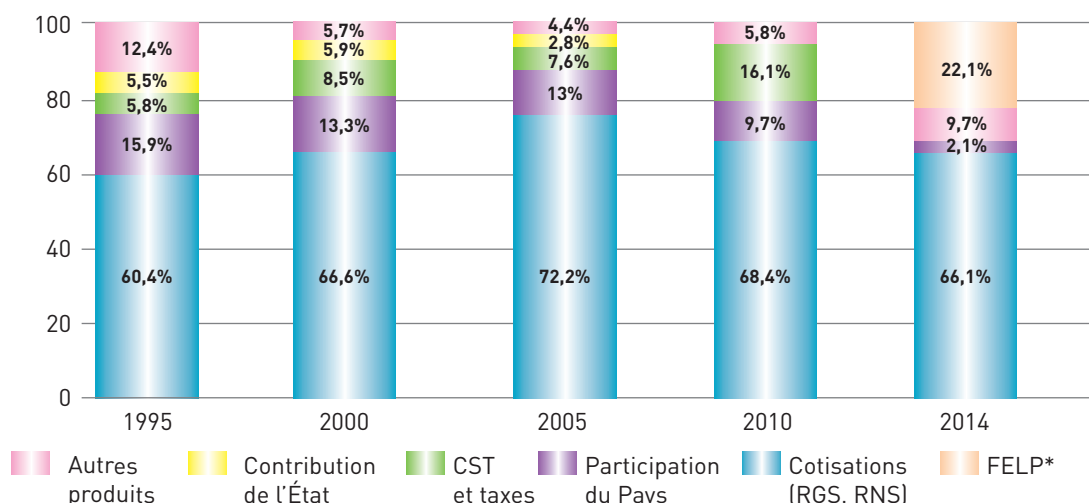


Le financement de la PSG

De 1995 à 2014, le financement de la PSG a reposé principalement sur les régimes contributifs (RGS, RNS).

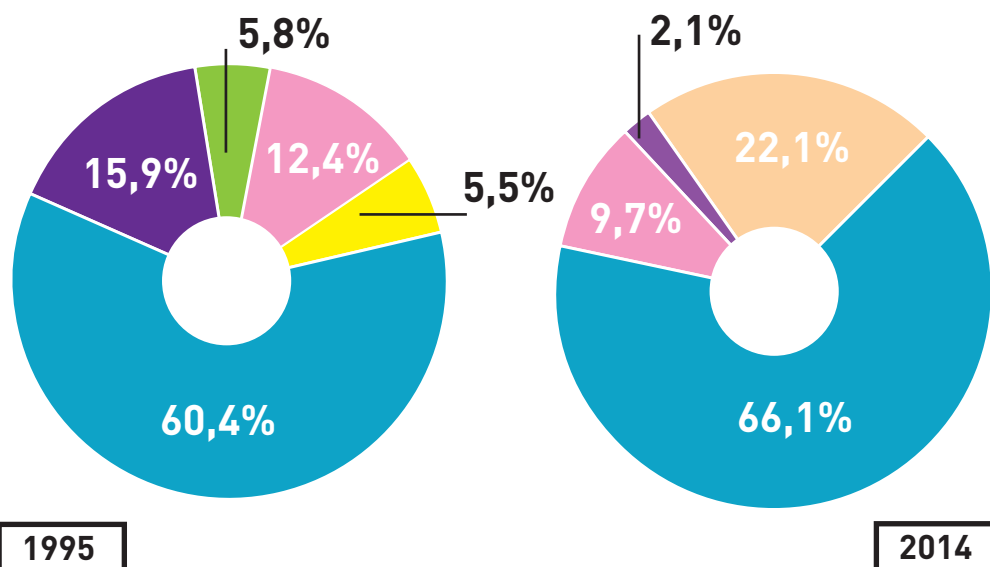
Les cotisations représentent plus de 2/3 des ressources de financement de la PSG contre 60% en 1995.

■ Évolution du financement de la PSG 1995 -2014



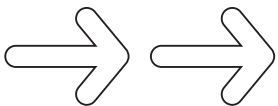
N.B. La contribution de l'État pour le RSPF de 1995 à 2007.

■ Évolution de la répartition des ressources de financement de la PSG



■ Cotisations (RGS, RNS) ■ Contribution de l'État
■ FELP en 2014 ■ Autres produits
■ CST et taxes intégrées dans le FELP en 2014 ■ Participation du Pays

*FELP : Fonds pour l'emploi et de lutte contre la pauvreté regroupant la CST et les taxes instauré en 2013.

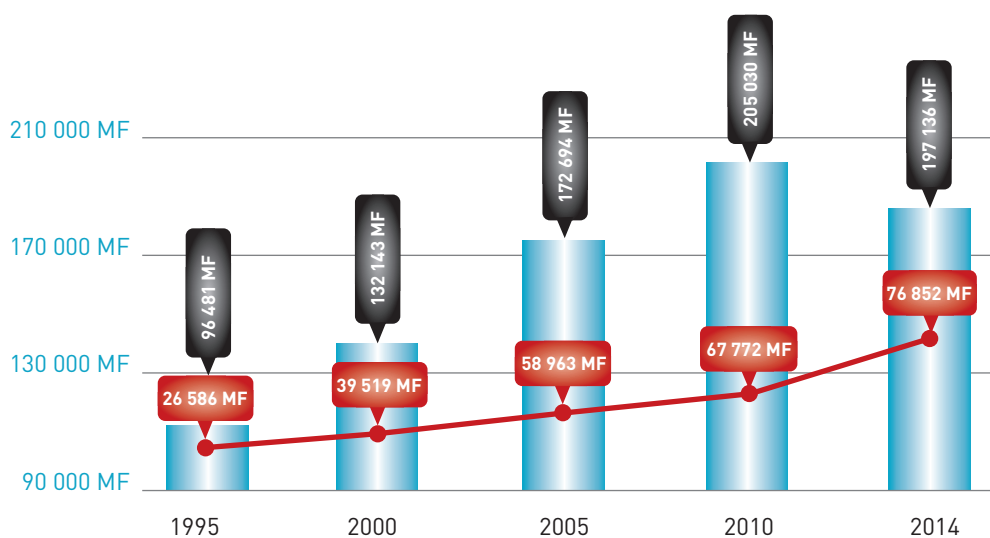


Zoom sur les recettes du régime général des salariés

Depuis 2008, la masse salariale plafonnée a diminué annuellement de 1,2% dans un contexte de crise économique

Évolution des masses salariales plafonnées du régime des salariés

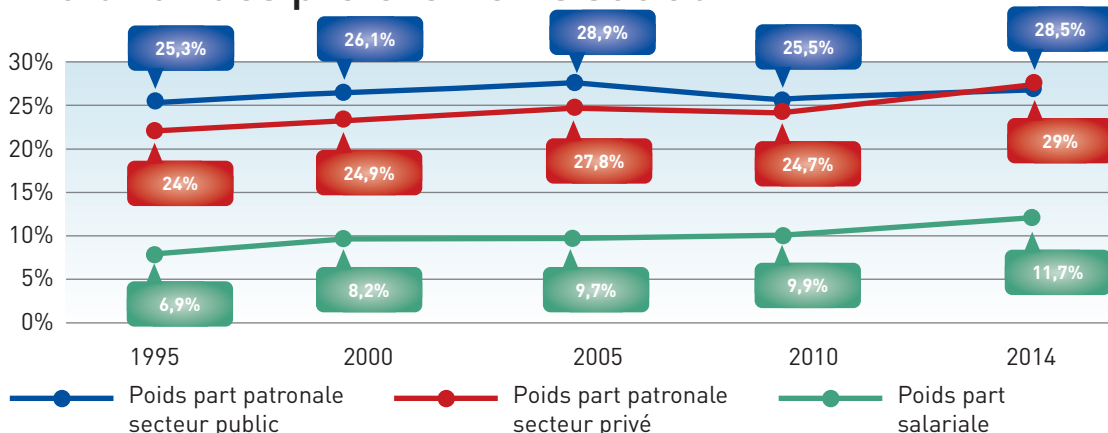
Entre 2010 et 2014, la masse salariale a diminué de -7,9 milliards soit -1% en moyenne par an.



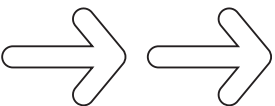
Chiffres exprimés en millions de francs.

■ Masses salariales du RGS/An ● Total montants des cotisations

Évolution des prélèvements sociaux



En 2014, un taux de prélèvement social de 11,7% pour les salariés et de 28,8% pour les employeurs

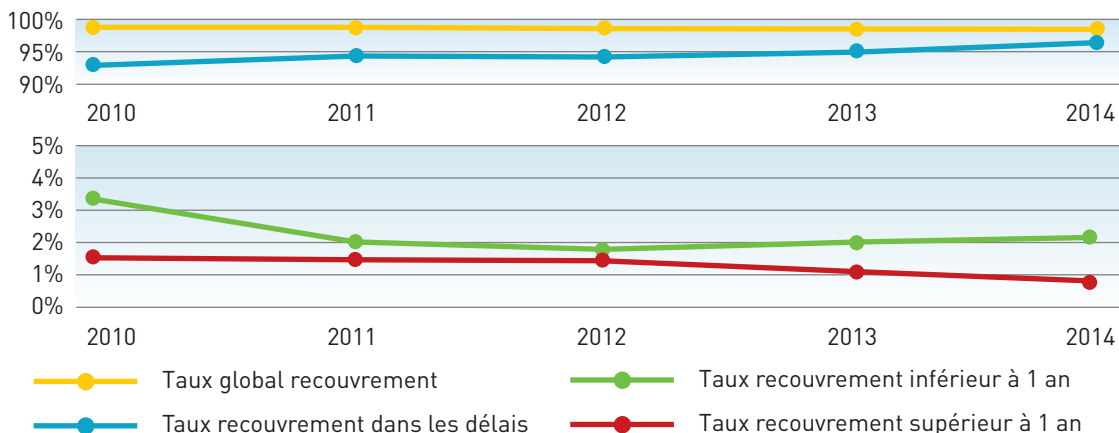


Zoom sur le recouvrement et les contrôles

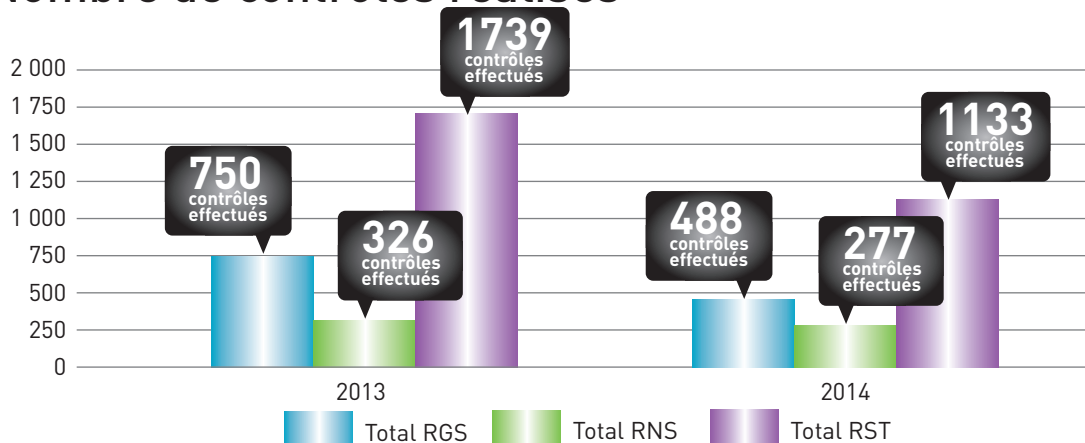
Un taux moyen de recouvrement de

98,5%

Évolution du taux de recouvrement des cotisations du RGS

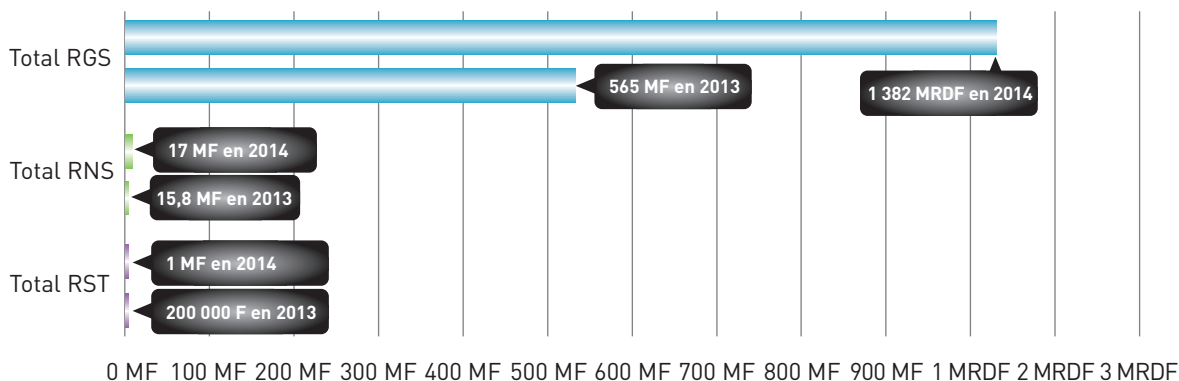


Nombre de contrôles réalisés

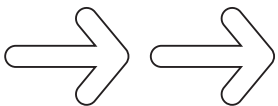


Des contrôles ciblés pour un redressement plus efficient

Montants redressés des contrôles par régime



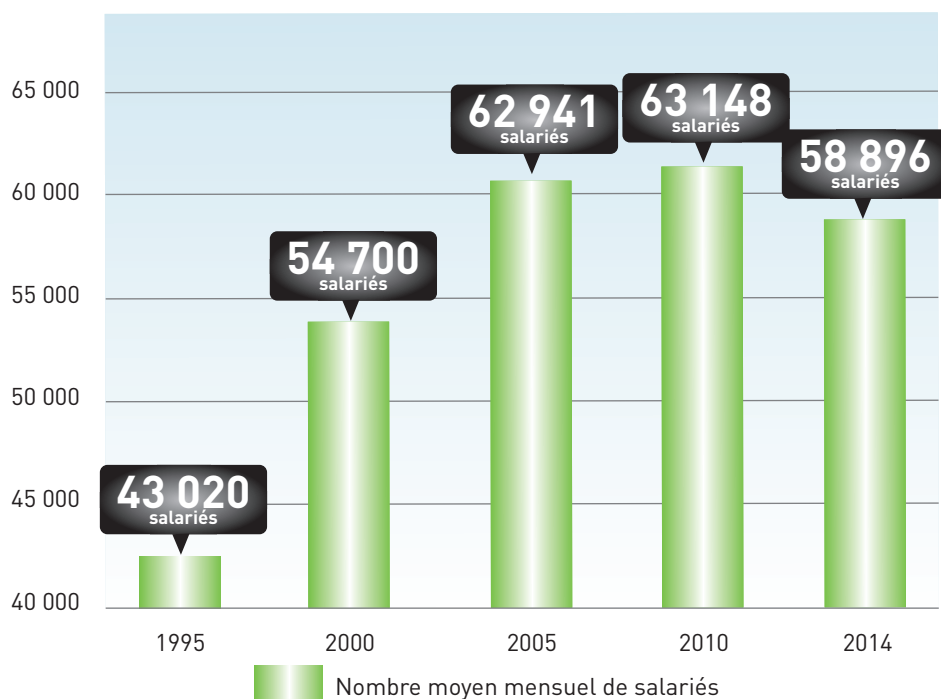
Chiffres exprimés en millions et milliards de francs.



La situation des cotisants

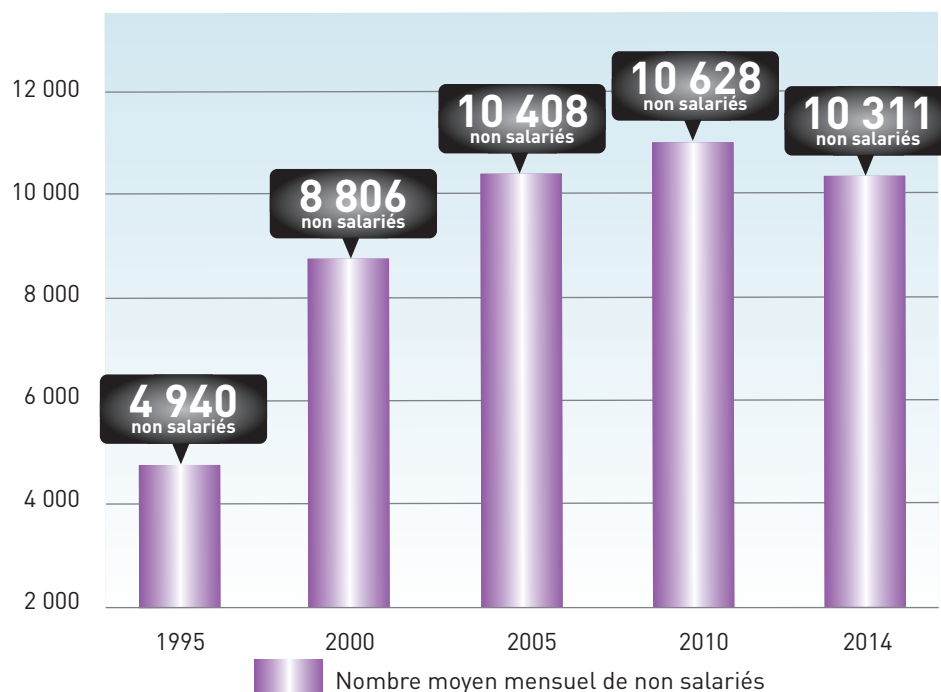
■ Pour le régime des salariés

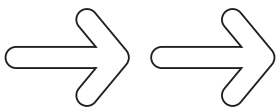
De 1995 à 2005, un accroissement annuel de **+4,63%** des cotisants salariés.
De 2005 à 2014, une régression annuelle de **-0,7%** liée à la crise économique.



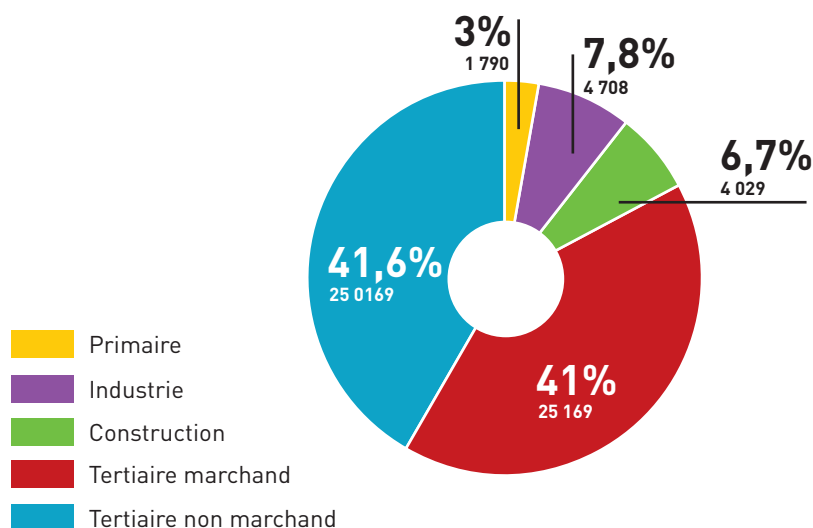
■ Pour le régime des non salariés

De 1995 à 2014, une progression moyenne de **5,7%** pour une masse des revenus nets déclarés qui est passée de **7,7 milliards** en 1995 à **30 milliards** en 2014.

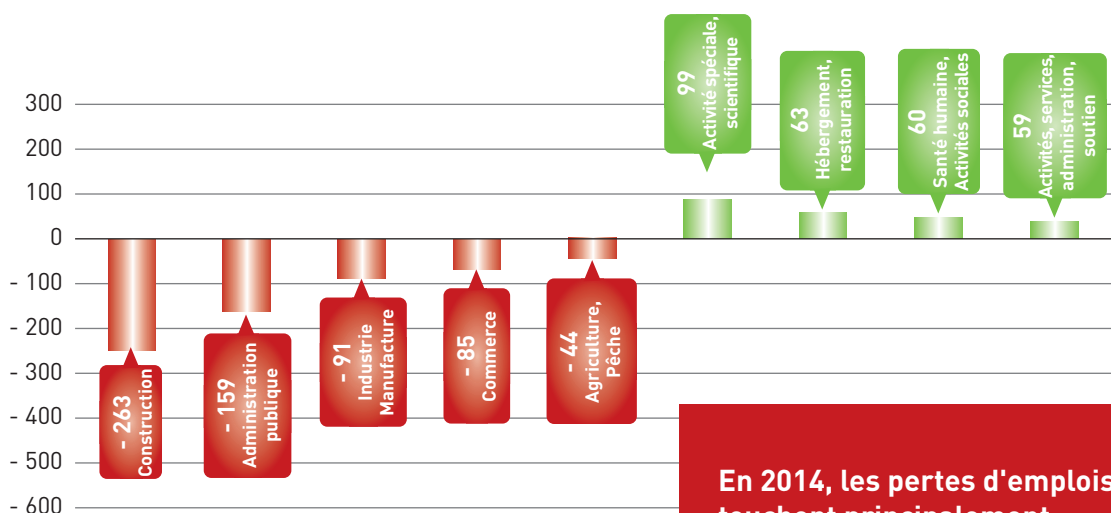




■ Répartition des emplois salariés 2014 par secteur d'activité : 60 480 emplois salariés pour 6 607 établissements employeurs



■ Zoom sur les évolutions des emplois salariés pour les principaux secteurs en 2014



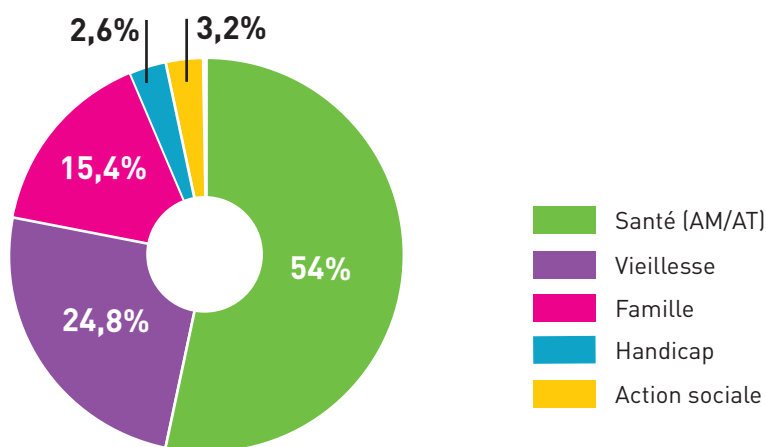
En 2014, les pertes d'emplois touchent principalement les secteurs marchands de la construction, de l'industrie manufacturière et du commerce, et non marchand de l'administration publique.

Les dépenses de la PSG

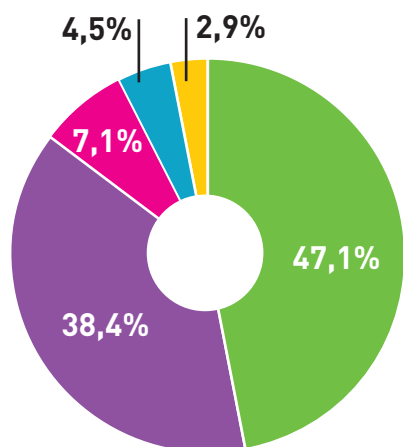
De 1995 à 2014, les montants des prestations allouées ont triplé et 85% des prestations se rapportent à la Santé (47%) et à la Retraite (38%)



■ Répartition des dépenses PSG par prestations



1995



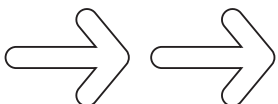
2014

Dépenses PSG :

109 milliards de francs en charges techniques uniquement en 2014.

36,7 milliards de francs en 1995.

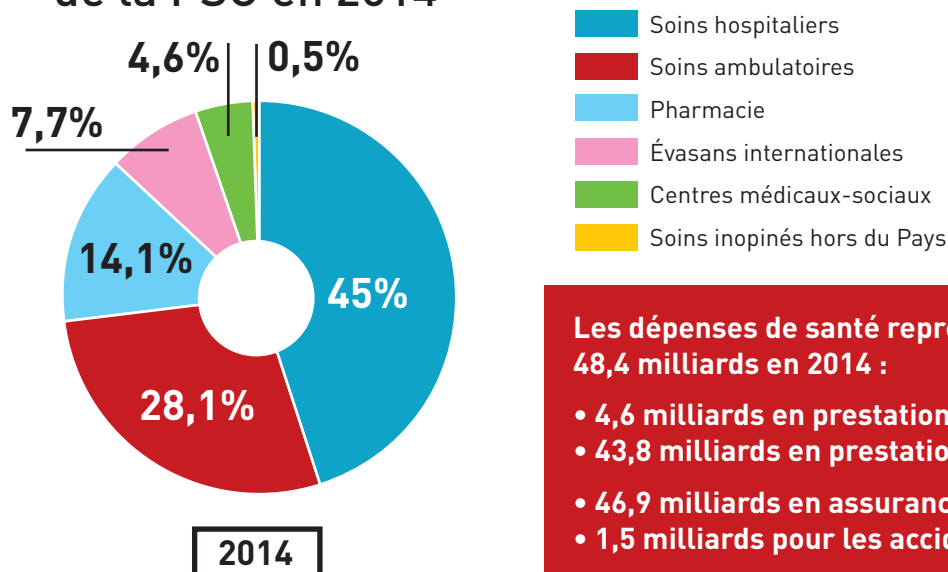
Une augmentation prépondérante de la retraite liée au vieillissement de la population.



Les dépenses de santé

En 2014, 45% des prestations santé en nature de la PSG concernent les soins hospitaliers.

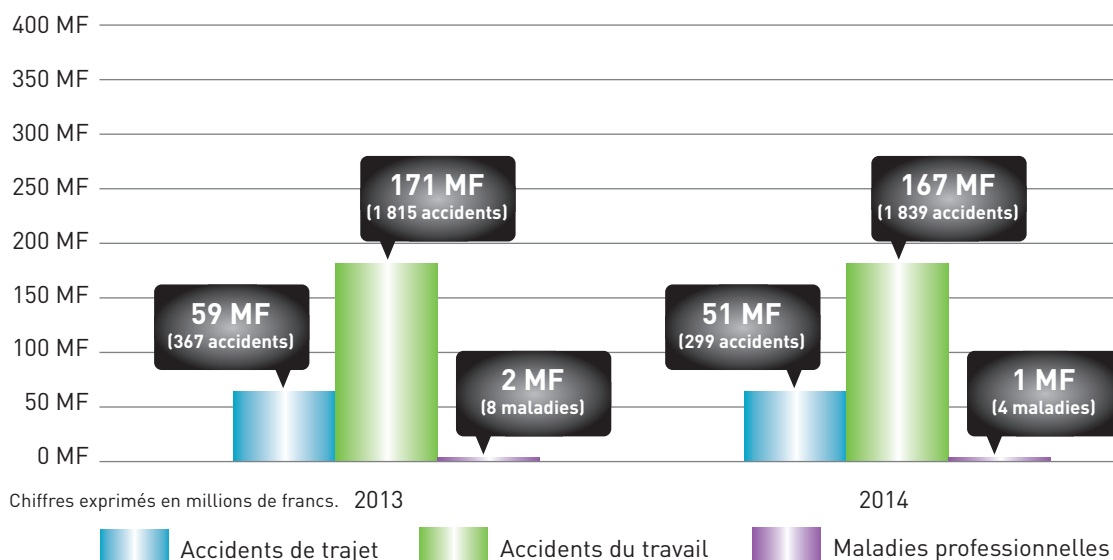
■ Les dépenses en nature de l'Assurance Maladie (AM) de la PSG en 2014



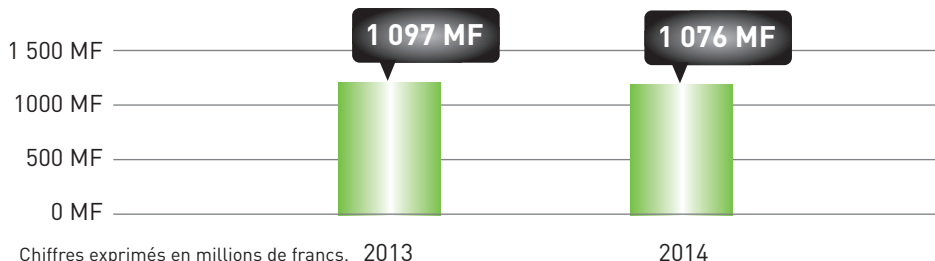
Les dépenses de santé représentent 48,4 milliards en 2014 :

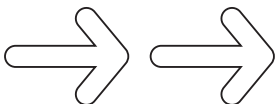
- 4,6 milliards en prestation en espèces,
- 43,8 milliards en prestation en nature,
- 46,9 milliards en assurance maladie,
- 1,5 milliards pour les accidents du travail.

■ Les accidents du travail (AT) : Répartition par risques professionnels



■ L'évolution des prestations en espèces (AT) :



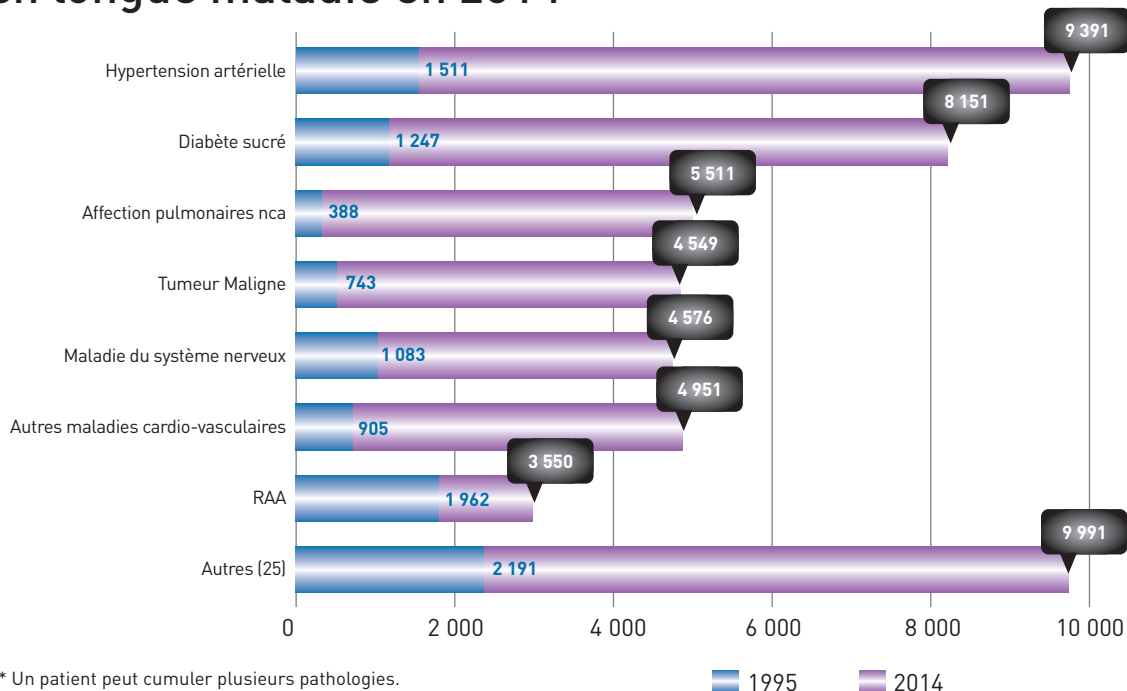


La longue maladie

En 2014, 13,6% de la population couverte est atteinte d'une longue maladie.

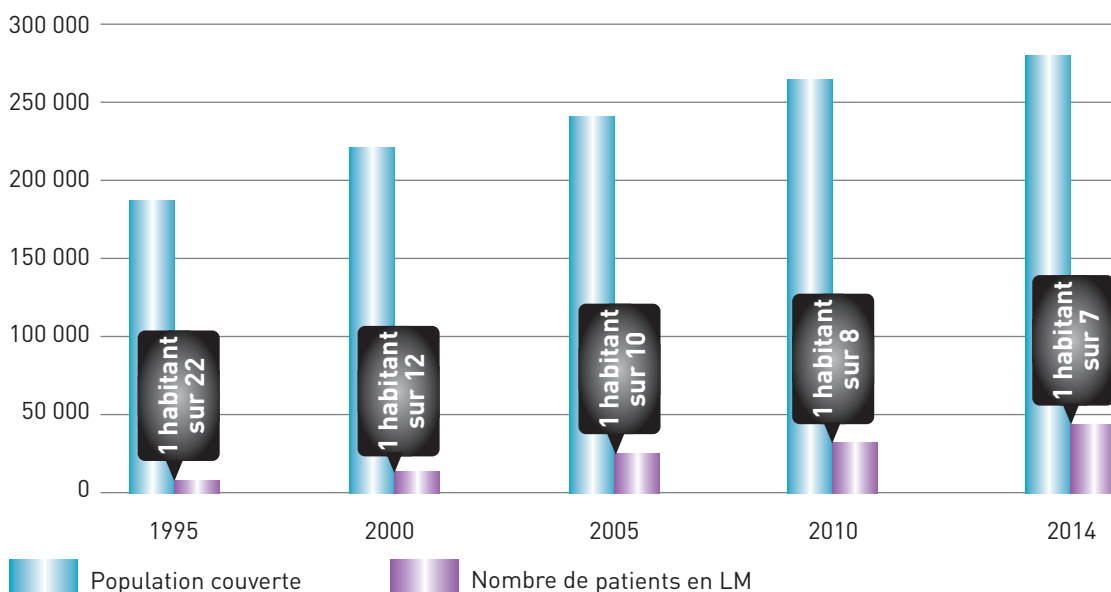
Cela représente plus de 50% des dépenses de santé.

■ Répartition par pathologie des 36 799 patients* en longue maladie en 2014



En 2014, 1 habitant sur 7 est en longue maladie contre 1 sur 22 en 1995.

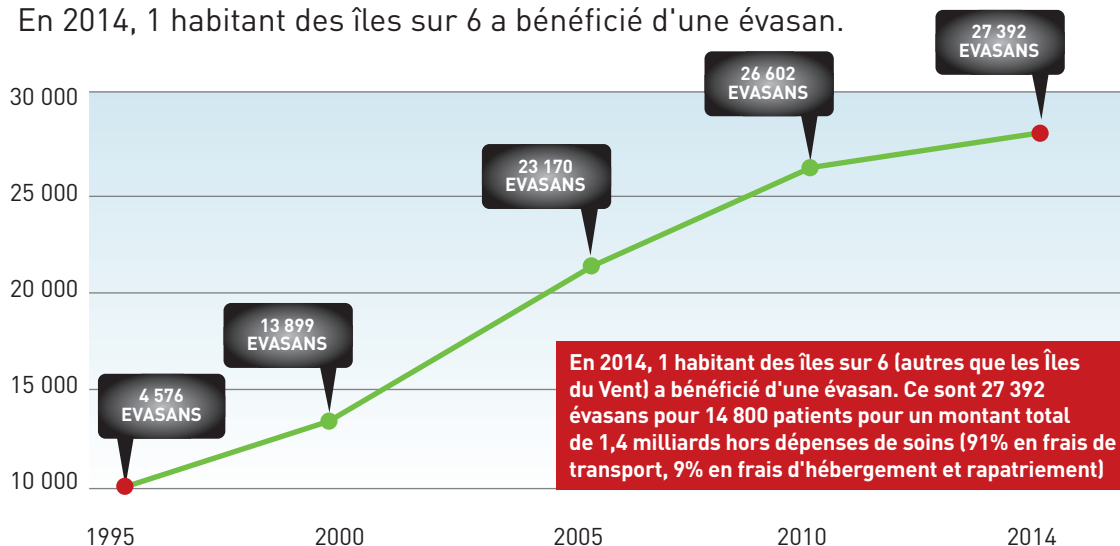
■ Part des longues maladies dans la population



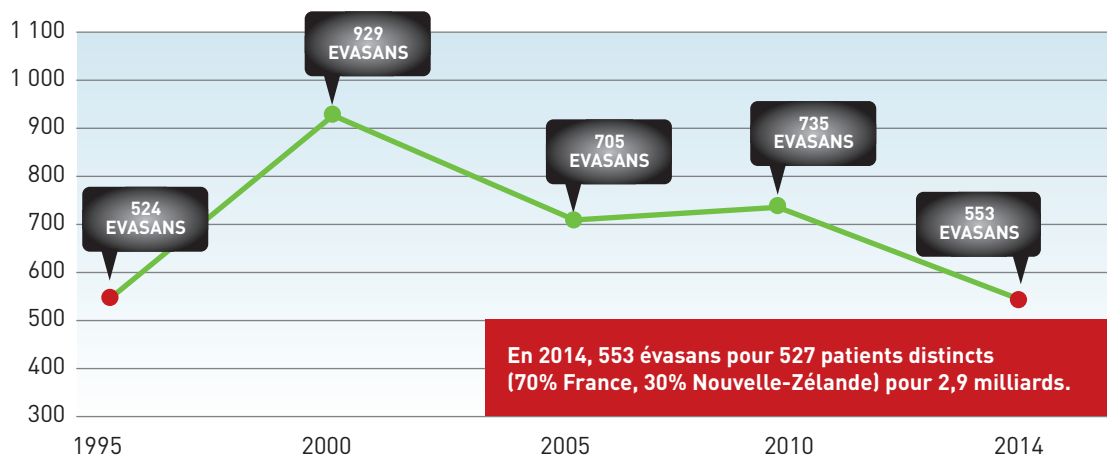
Les évacuations sanitaires (EVASANS)

■ EVASANS inter-îles (1,46 milliards de francs en 2014 hors dépenses de soins)

En 2014, 1 habitant des îles sur 6 a bénéficié d'une évacuation.

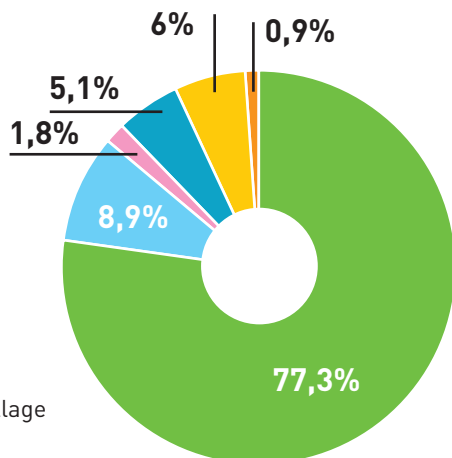
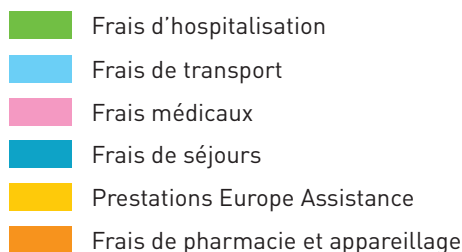


■ EVASANS internationales (3,5 milliards de francs en 2014 dépenses de soins comprises)



Une diminution des évacuations en métropole liée principalement à la mise en place de la radiothérapie au CHPF en 2011.

■ Répartition des frais liés aux EVASANS internationales en 2014

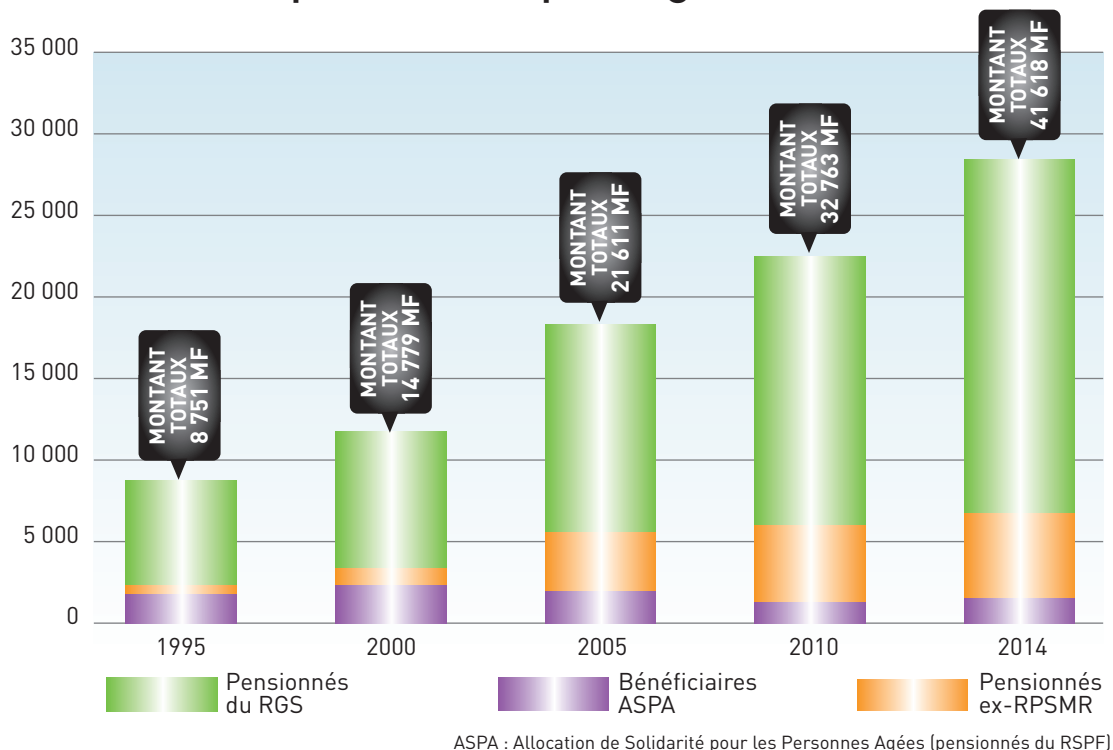




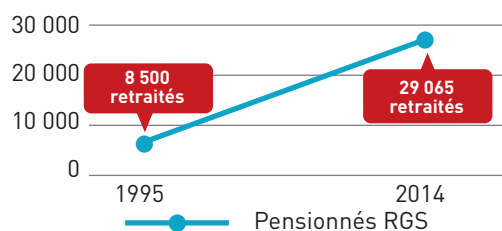
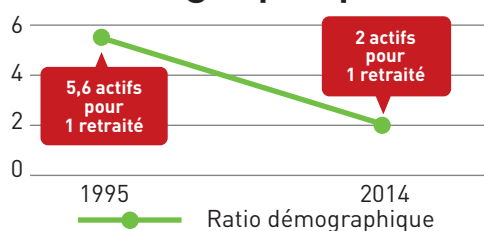
Les prestations vieillesse

En 2014, tous régimes confondus, les dépenses de la branche Vieillesse s'élèvent à 41,6 milliards pour 31 607 pensionnés (dont 29 065 retraités du RGS pour 37,6 milliards (90%)).

Évolution des pensionnés par régime

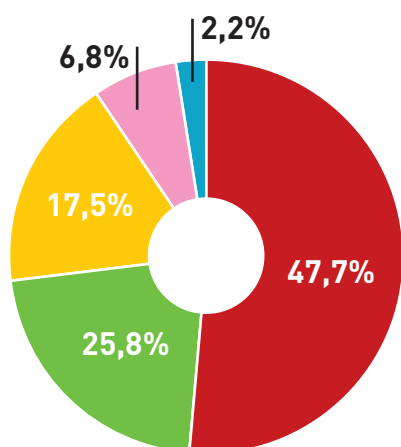


Ratio démographique



Nombre de retraités par tranche de pension (Réf. décembre 2014)

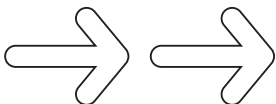
En 2014, près de 7 500 pensionnés bénéficient du minimum vieillesse (2/3 au RGS et 1/3 au RSPF) pour 5,3 milliards.



- Inférieur à 80 000 F
- De 80 001 F à 152 914 F
- De 152 915 F à 229 371 F (1,5 SMIG)
- De 229 372 F à 305 828 F (1,5 à 2,5 SMIG)
- Supérieur à 305 828 F (2 SMIG)

1 SMIG = 152 914 F

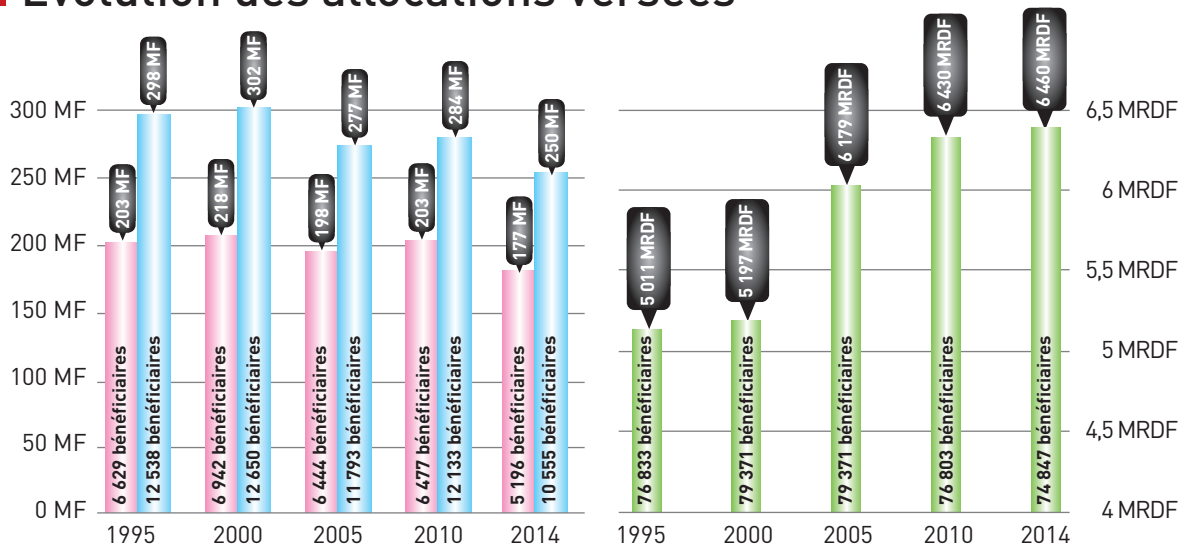
Parmi les 14 804 pensionnés avec une pension inférieure à 80 000 FCP :
 83% ont le minimum vieillesse avec
 33% du RGS
 31% ASPA
 36% bi-pensionnés RGS et ex-RPSMR



Les prestations familiales

Tous régimes confondus, les dépenses de la branche famille s'élèvent à 7,7 milliards pour un volume global de 82 185 bénéficiaires des prestations familiales en 2014.

Évolution des allocations versées



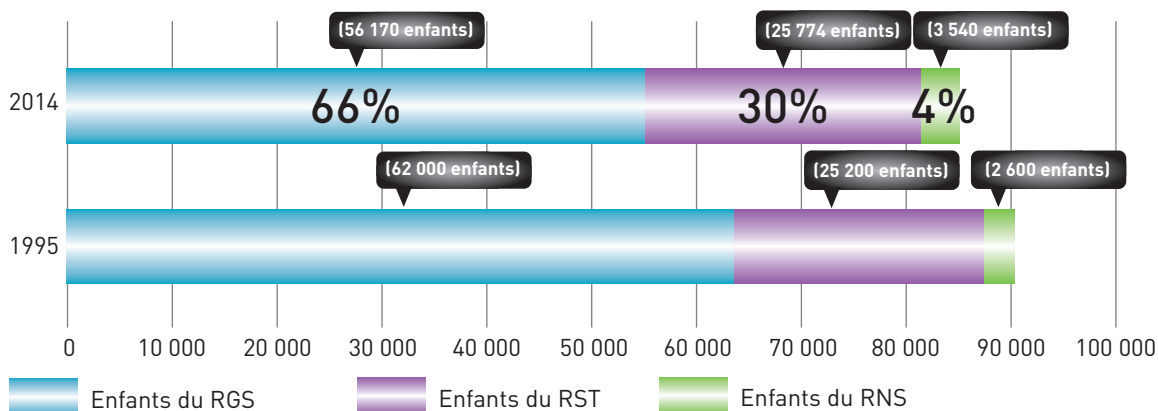
Chiffres exprimés en millions de francs.

Chiffres exprimés en milliards de francs.

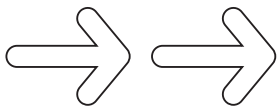
■ Allocations prénatales
 ■ Allocations maternité (mère + enfant)
 ■ Allocations familiales

96% des allocations familiales sont attribuées sans conditions de ressources (RGS, RST) sauf RNS.

Répartition des enfants par régime



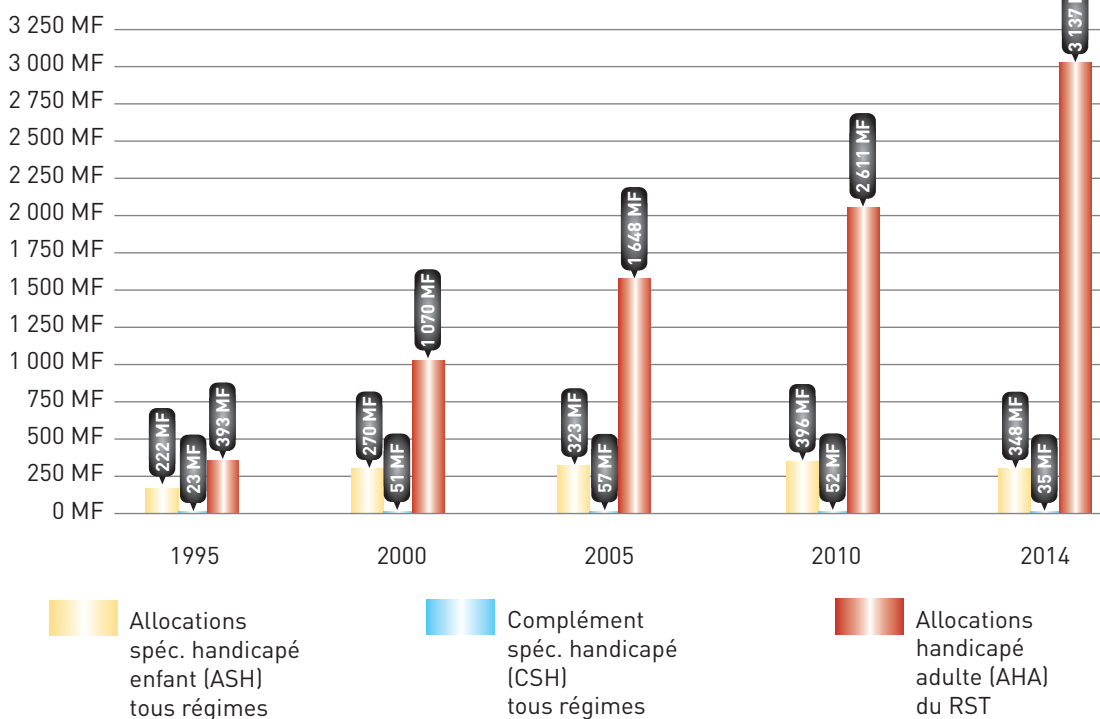
Tous régimes confondus : 73 847 enfants car un enfant peut être comptabilisé doublement dans la répartition par régime.



Les prestations handicap et actions sociales

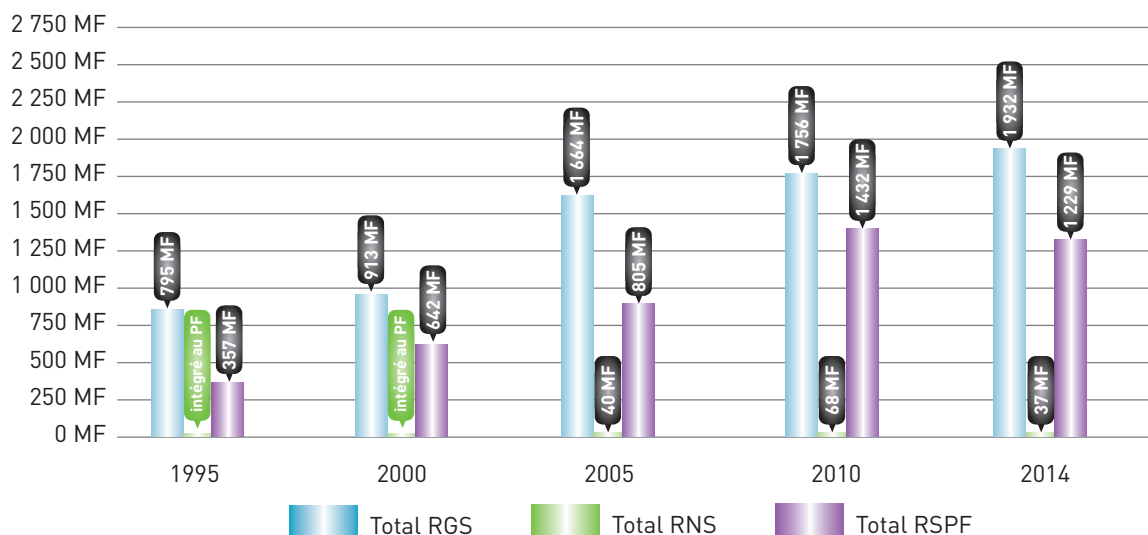
En 2014, 5 165 handicapés enfants et adultes bénéficient de 3,5 milliards FCP d'allocations (contre 638 millions en 1995). En outre, 1,41 milliards est consacré aux établissements médicosociaux.

■ Évolution des prestations du handicap



■ Évolution des prestations d'aides sociales

1,15 milliards en 1995 pour atteindre 3,2 milliards en 2014

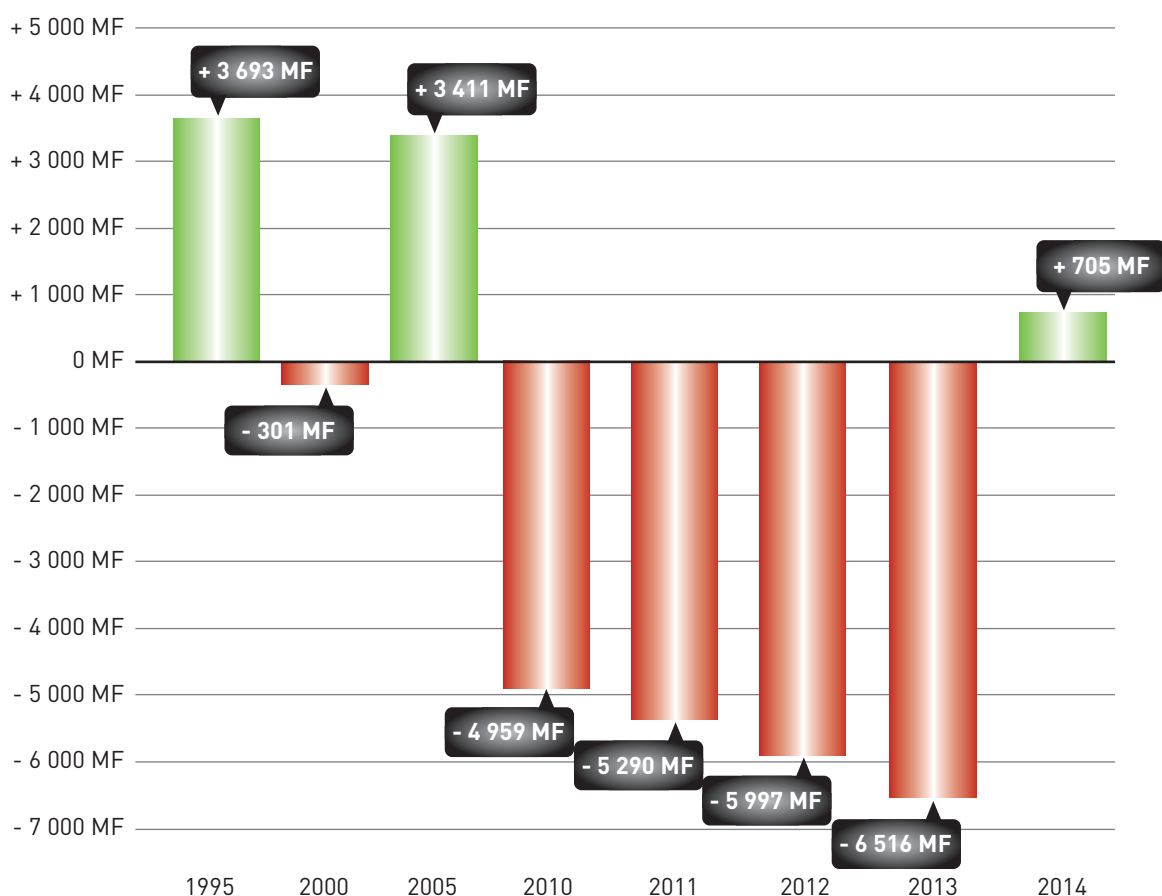


Les comptes de la PSG

3

De 2010 à 2014, les décalages dans la mise en place des réformes notamment de la branche Vieillesse ont contribué à l'aggravation des déficits de la PSG

Résultats des comptes de la PSG



Chiffres exprimés en millions de francs.

Les déficits de la PSG durant ces dernières années touchent principalement les branches Maladie et Vieillesse



20 ans de PSG

Les temps forts de 1995 à 2015

20 ans de la PSG

40 ans de l'antenne Raiatea	2015	Lancement e-services administration
40 ans de l'assurance maladie	2014	Lancement e-services professionnels de santé
	2013	• Mise en place d'un outil de télétransmission pour les professionnels de santé • Lancement des e-services employeurs
• Création d'une antenne au CHPF • Création de l'antenne de Fa'a'a	2012	• Premières mesures de réforme de la retraite • Démarrage du chantier du plan entreprise • Nomenclatures des actes et dispositifs médicaux
• Création d'une antenne à la CCISM • Création de l'antenne d'Avera	2011	"Politique du médicament"
Évènement santé "Tuaro no te ora" Évènement santé au travail "A rohi ana'e"	2010	• Chèque service aux particuliers • Convention avec les transporteurs
	2009	• Contribution patronale à la formation professionnelle
40 ans du régime retraite des salariés "Campagne bien dans ton assiette"	2008	
	2007	
• Création du service accueil et information • Création de l'antenne mobile, le bus Te hono	2006	Dispositif du médecin référent en longue maladie
	2005	• 2005-2014, accompagnement des employeurs par le DARSE • 2005-2006, convention avec les podologues
Création du service prévention des risques professionnels	2004	Consultations médicales itinérantes dans les îles
Création des antennes de Pajara, Tubuai, Mahina	2003	Convention avec les sages-femmes et les kinésithérapeutes
Création du service gestion des risques (GDR)	2002	Convention avec les chirurgiens dentistes
• Création du guichet unique des évacuations sanitaires • Création de l'agence de Nouvelle-Zélande • Création de l'antenne de Rangiroa	2001	
	2000	
Création de l'antenne de Huahine	1999	Convention avec les infirmiers
Création de l'antenne de Bora Bora	1998	
	1997	Mise en place du départ à la retraite anticipée pour travaux pénibles
	1996	• Édition de la carte d'assuré social • Instauration du régime de retraite tranche B
	1995	• Une assurance maladie pour tous • Minimum vieillesse étendu à toutes les personnes de 60 ans et plus • Accord de coordination avec la sécurité sociale, l'enim, la cafat • Extension du carnet de grossesse • Convention avec les médecins, orthophonistes et pharmaciens

Instauration de la PSG

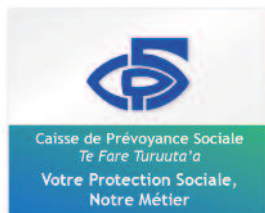


Un défi pour demain : innover pour durer

1995 : Protection sociale Généralisée 20 ans de PSG



Une valeur à préserver.



B.P. 1 Papeete
98 713 Papeete-Tahiti
Polynésie française
Tél. : (689) 40 41 68 28 - Fax : (689) 40 42 46 06
www.cps.pf